

15/3°) CANTINES SCOLAIRES

a) Virements de crédits au Budget des Cantines Scolaires pour l'exercice 1965.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver les virements ci-après au Budget des Cantines Scolaires pour l'exercice 1965:

<u>des articles:</u>	<u>604</u> - Combustible	373 260	Fr
	<u>605</u> - Produits d'entretien	88 900	-
	<u>611</u> - Rémunération personnel temporaire	10 724	-
	<u>615</u> - Rémunérations diverses	1 713 612	-
	<u>618</u> - Charges sociales	159 047	-
	<u>633</u> - Acquisition petit matériel	615 128	-
	<u>874</u> - Charges exceptionnelles	1 002	-
		<u>2 961 673</u>	<u>Fr</u>

pour les articles ci-après:

<u>601</u> - Alimentation	2 929 830	Fr
<u>620</u> - Impôt sur traitement ..	26 088	-
<u>872</u> - Charges sur exercices antérieurs	<u>5 766</u>	-

TOTAL égal à 2 961 673 Fr

Approuvé
Denis le 14 Mars 1965
le Maire et par delé.
non le Secrétaire Général,
signé: J. Chuchard

Adopté à l'unanimité.

b) Budget des Cantines Scolaires pour l'exercice 1966.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget des Cantines Scolaires pour l'année 1966.

Ce Budget s'élève en RECETTES et en DEPENSES à
..... 105 470 000 F.

Je mets la question aux voix./.

M. DIJOUX, - Monsieur le Maire, j'ai vu M. MDY de LA-CROIX qui s'occupe de ce service et il m'a entretenu d'une question particulière, celle de la régie, c'est à dire de la perception des cotisations et il me disait qu'il ne disposait pas suffisamment d'employés pour ce service.

LE MAIRE, - Pour la perception des sommes, elle se fera de la manière suivante: d'une part par les employés qui faisaient cette perception et qui restent attachés à ce service et d'autre part par les Gardes Champêtres qui seront spécialement chargés des écarts. Nous avons également recruté sept responsables de cantines qui pourront, elles aussi, recevoir cet argent.

M. DIJOUX, - Cette organisation est, je crois, très valable.

Mme BENARD, - J'ai dit à M. MOY de LACROIX que je pouvais en dehors des heures de classe percevoir les cotisations, mais l'autorisation doit être demandée à M. le Vice-Recteur.

Le MAIRE, - M. le Vice-Recteur a déjà donné son accord. Vous n'êtes pas très nombreux malheureusement, mais je vous en félicite et vous en remercie.

Je mets donc aux voix le budget des cantines qui s'élève en RECETTES et en DEPENSES à CENT CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLE FRANCS.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
le 10 Mars 1966,
par le Préfet et par
délégation le Secrétaire
général -
Signé: J. Chuchard -

c) Compte administratif des Cantines Scolaires pour l'exercice 1965

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le Compte Administratif des cantines scolaires pour l'exercice 1965.

Ce compte s'élevé:

en <u>DEPENSES ORDINAIRES</u> à	101 233 083 Frs
<u>DEPENSES ENIAGEES</u> à	1 083 834 -
TOTAL	102 316 917 -
en <u>RECETTES ORDINAIRES</u>	<u>102 600 410 -</u>
et présente un excédent de recettes de	<u>283 492 Frs</u>

qui sera repris au Budget Supplémentaire de l'Exercice 1966.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé,
St. Denis le
17 Mars 1966,

Le Préfet par
députation, le
secrétaire général,
signé: J. Cluchard